

Séance plénière du 14 octobre 2013

**APPEL A PROJETS REGIONAL PME INNOVATION**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Gilles LORY, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

Dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi et le développement économique, le Conseil Régional s'est engagé à accompagner la dynamique d'innovation des PME/TPE en lançant l'appel à projets régional PME Innovation. Le rapport présenté à cette plénière fait le bilan cette démarche sur le volet collectif.

Cet appel à projets a rencontré un véritable succès auprès des PME de la région puisque dans un délai relativement court, 44 entreprises ont déposé une lettre d'intention, 26 dossiers ont été considérés comme recevables et 23 dossiers ont été finalement retenus.

Sur ce volet collectif de l'appel à projets, les entreprises ont été accompagnées par 11 pôles de compétitivité et clusters régionaux. La capacité de ces derniers à accompagner les entreprises dans leurs projets a été variable (en raison de leur structuration, de leur expérience sur l'accompagnement des entreprises dans les appels à projets...). Pour autant, les projets présentés ont été globalement d'une grande qualité et proposent des innovations en cohérence avec les politiques des pôles et clusters.

Ces projets concernent pour l'essentiel des petites, voire très petites entreprises qui vraisemblablement n'auraient pas pu, hors de cet appel à projets, financer leur projet d'innovation par les moyens classiques (services bancaires privés) ou par les dispositifs européens ou nationaux inadaptés pour ce type d'entreprise.

La participation de la BPI au jury de l'appel à projets a permis d'échanger sur la situation des entreprises et d'amorcer une réflexion sur l'action concertée entre les dispositifs régionaux et les moyens mis à la disposition de la BPI. De la même façon, il faut noter le partenariat qui a été noué avec l'ARITT sur la pré-instruction des dossiers ainsi que l'analyse financière qui a été menée par les services du Conseil régional (ou en externe) et qui a permis de vérifier la viabilité financière des projets.

Le jury de l'appel à projets -auquel le CESER a été associé- a par ailleurs permis sur certains dossiers de suggérer un recours ou une réorientation vers d'autres dispositifs plus classiques ou vers des actions d'aide au conseil.

Bien que la création d'emplois ne soit pas le seul objectif de ce dispositif, près de 150 emplois devraient être créés, directement liés aux projets d'innovation subventionnés. Ce chiffrage ne préjuge pas de la réussite technique des projets, ni des succès espérés de la commercialisation.

Il faut par ailleurs souligner que les entreprises aidées dans le cadre du présent appel à projets seront soumises aux règles en usage au Conseil régional (respect des obligations fiscales, sociales et environnementales, absence de licenciement sur la période de 12 mois précédant l'attribution de l'aide, maintien de l'emploi pendant une durée de 5 ans...). Il conviendra de définir lors de la réforme des aides économiques prévue pour 2014 les critères pertinents exigés par le Conseil régional pour chaque typologie d'aide ainsi que la durée et la nature de l'accompagnement des entreprises en amont et en aval de l'attribution des aides.

Malgré le doublement de l'enveloppe initiale de l'appel à projets (passage de 4 à 8 M€ proposé dans la DM2 à cette même plénière) le choix du jury qui se réunira le 15 octobre sur le volet individuel sera sans doute plus ardu, le montant des dossiers déposés excédant l'enveloppe qui reste disponible (un peu plus de 5 M€).

Le CESER prend acte de ce bilan, se félicite des résultats obtenus et de l'intérêt suscité par cet appel à projets, et encourage le Conseil régional à renouveler cette initiative qui a mis en lumière le besoin des TPE/PME régionales d'être accompagnées dans leurs projets d'innovation.

Vote :

Pour : 53

Contre : 3

Abstentions : 2

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN